



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION**

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,  
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

### **14 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA SUPERVISION ET LA TÉLÉSURVEILLANCE DES INSTALLATIONS : CRÉATION**

Il est rappelé que la collectivité doit mettre en place et maintenir un dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement au niveau de ses stations et de son réseau d'assainissement afin de vérifier l'efficacité du fonctionnement du système d'assainissement.

Cette surveillance se traduit par la mise en place d'équipements au niveau des points caractéristiques de la station d'épuration et du réseau. La mise en place d'équipement aux normes et performant s'étalera sur plusieurs exercices.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal la création d'une autorisation de programme pour la réalisation de cette opération.

Il est rappelé qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité.

Le coût de cette opération est estimé à 60.000 € HT.

Il est proposé de voter une autorisation de programme d'une durée de quatre ans et d'arrêter la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

Budget Assainissement collectif AP 160014 / Supervision et télésurveillance				
DEPENSES				
MONTANT AP HT	CP 2026 HT	CP 2027 HT	CP 2028 HT	CP 2029 HT
60.000 €	10.000 €	10.000 €	25.000 €	15.000 €

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 17 avril 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DÉCIDE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026

  


  
**Marie-Lyse BISTUÉ**

